Affaire du Niqab : 6 mois de prison ferme

09/04/2015 à 14h42



Un jeune homme âgé de 20 ans, impliqué dans l'affaire dite du niqab, a été jugé mardi 7 avril, par le tribunal correctionnel du Puy-en-Velay. Il a été condamné à six mois d'emprisonnement. Le parquet a fait appel de cette décision.

Il était reproché au prévenu, domicilié à Espaly-Saint-Marcel, d'avoir commis huit infractions, principalement depuis le début de l'année 2015.
La justice le soupçonne d'être à l'origine de violences répétées sur sa femme, laquelle a aujourd'hui engagé une procédure de divorce.
Il était aussi jugé pour lui avoir imposé le port du niqab, pour avoir fait publiquement l'apologie du terrorisme ou encore pour des outrages aux policiers… Le prévenu s'est plus particulièrement fait remarquer le 30 janvier dernier dans un centre commercial de Vals-près-le-Puy, lorsqu'il s'est opposé au contrôle d'identité de son épouse, porteuse du voile intégral. Après de copieuses insultes et menaces de mort, il aurait lancé aux policiers n'avoir « que faire de la police et des lois françaises ».
Le tribunal a finalement prononcé la relaxe concernant les faits d'incitation à la rébellion, apologie du terrorisme et

dissimulation forcée du visage. En revanche, le prévenu a été reconnu coupable d’outrage, menaces, vol et violence habituelle. Il a été condamné à une peine d’un an de prison, dont six mois avec sursis. […]

Source

Merci à **Bobbynette**